

*Pénitenciers*

solliciteur général l'a dit à la Chambre, il y en a 65. Alors, il faudrait considérer les autres également de façon à les mettre en œuvre le plus tôt possible, afin d'améliorer notre régime d'institutions pénitentiaires au Canada, et je pense que si le gouvernement agit dans cette voie, le plus rapidement possible, le peuple canadien sera heureux de constater qu'il peut compter sur le gouvernement pour assurer sa sécurité et également sa protection partout.

Mais, il y a un moyen préventif à prendre: c'est bien beau de parler des dégâts, mais il faut prévenir. Dans la société où nous vivons, sous ce système actuel, il y a énormément de personnes sans travail, et quand les prestations d'assurance-chômage sont terminées, quand les gens ont toutes les difficultés du monde à obtenir de l'assistance sociale, il faut bien qu'ils regardent quelque part pour avoir de quoi manger. Cela inspire les films à la télévision. On enseigne la violence à nos enfants, à nos grands garçons et à nos grandes filles. On leur donne toutes sortes de trucs pour être capables de s'emparer du bien du prochain. Il n'est pas étonnant qu'on réussisse à former des gens qui finissent par imiter ce qu'ils ont vu à l'écran de télévision. J'ai déjà demandé à la Chambre, et je le demande encore, je le suggère du moins, que les films qui sont passés sur notre réseau de télévision, du moins le réseau national, devraient être soigneusement visionnés par les responsables. On devrait consacrer plus de temps d'émission à la formation de gens, leur apprendre quelque chose de pratique plutôt que la violence.

Il faut absolument agir contre cette propagande épouvantable. De ce temps-ci je reçois, comme les autres députés doivent en recevoir aussi, des centaines de lettres pour demander que l'on s'oppose à certains films pornographiques dans lesquels il y a également des scènes de violence. Si la population réagit pour nous demander de s'opposer à ces films, c'est parce qu'il y a quelque chose de bon dans la société. Je suis convaincu qu'il y a plus de bon que de mauvais, et c'est notre devoir de travailler pour assurer la conservation de ce qui est bon et améliorer ce qui est moins bon.

● (1502)

[Traduction]

**M. Bruce Halliday (Oxford):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au présent débat. L'opposition officielle, donc, prie instamment le gouvernement de donner suite sans tarder aux recommandations contenues dans le rapport du sous-comité. J'interviens également pour une autre raison. Le débat est exceptionnel. Il arrive rarement que les députés de tous les partis représentés à la Chambre tombent d'accord sur la nécessité de faire quelque chose.

J'aborderai aujourd'hui quatre points généraux. Tout d'abord, je voudrais faire quelques remarques sur le fonctionnement du comité. Deuxièmement, je veux parler des conclusions générales du rapport présenté par le comité. Troisièmement, je veux traiter de la genèse de la situation actuelle, surtout de la violence dans les pénitenciers. De fait, c'est ce qui a suscité l'établissement du sous-comité. Finalement, je voudrais parler des solutions qui se trouvent, à notre avis, à la portée du Parlement.

Le député du Yukon (M. Nielsen) a très bien expliqué les circonstances dans lesquelles le comité a été constitué. Je tiens à répéter ce qu'ont déjà dit d'autres députés, dont celui de New Westminster (M. Leggart). Ce fut vraiment agréable de

travailler au sein d'un comité formé de députés appartenant à tous les partis de la Chambre. Nous avons travaillé ensemble à atteindre un but commun. L'esprit de parti n'a existé au sein de ce comité qu'à un degré négligeable. En fait, lorsque je parle de tout cela à d'autres gens, je tiens toujours à souligner que lorsqu'il y avait divergence d'opinion au sein du comité, elle surgissait ordinairement entre députés du même parti plutôt qu'entre députés de partis différents.

Ce serait un manque de tact de ma part que de ne pas souligner l'apport magnifique aux travaux de ce comité de son président, le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). Il a fait preuve d'une indéniable aptitude à recevoir des témoignages très diversifiés. Comme le député de New Westminster l'a fait remarquer, nous étions tous d'avis différents. Toutefois, grâce aux bons offices de notre président, nous sommes parvenus à nous entendre et à rédiger un rapport que tous les membres ont accepté.

Cela m'amène à faire une observation. Je n'ai absolument aucune parti pris et j'en parle tout bonnement au nouveau solliciteur général (M. Blais). J'ai souri un peu quand j'ai appris sa nomination au poste de solliciteur général. Au cours des derniers mois, lorsqu'il était ministre des Postes, je l'ai prié de former un comité parlementaire de tous les partis pour faire aux Postes le même travail que notre comité a fait ici. Je n'ai pu m'empêcher de sourire en songeant que, lorsqu'il serait muté à son nouveau ministère, il serait saisi d'un rapport unanime d'un comité parlementaire, chose qu'on aurait dû prévoir également aux Postes, à mon avis.

Autre paradoxe, et je le fais remarquer encore une fois avec tout le respect que je dois au ministre, le président de notre comité est peut-être la personne la mieux renseignée au Canada dans le domaine des prisons. Il est doyen de la faculté de droit d'une université canadienne. Quand il s'est agi de nommer quelqu'un à un portefeuille, dont l'un des problèmes les plus épineux était la situation dans nos prisons, on l'a oublié. Là encore, je le fais remarquer avec tout le respect que je dois au nouveau ministre...

**M. Blais:** Je vous en sais gré.

**M. Halliday:** ... qui a manifesté des aptitudes à l'intransigeance au ministère des Postes. J'ose espérer qu'il n'apporte pas ces aptitudes avec lui dans ses nouvelles fonctions de solliciteur général.

Il est intéressant de noter que dans l'intervalle entre la création du comité et le dépôt de ce rapport, il n'y a presque pas eu d'agitation dans les pénitenciers. Toutes les personnes concernées dans les prisons, soit les prisonniers, les gardiens et les cadres, sont restées dans l'expectative, en attendant de connaître les conclusions du rapport. Cette attitude d'attente a vraisemblablement changé. Depuis un ou deux mois, il y a une recrudescence des prises d'otages et d'autres formes de violence dans les prisons. Il n'est pas interdit de penser que cela peut être attribuable, en partie, à la façon dont le rapport a été reçu.

Je pense qu'il faut en toute justice reconnaître que lorsque le rapport fut déposé et remis au solliciteur général de l'époque, sa teneur a dû préoccuper vraiment ce dernier. Nous en sommes tous convaincus. Toutefois, quand on songe à la nature du rapport et au fait qu'il abordait toute une série de problèmes qui ne concernaient pas seulement les prisonniers, les gardes et les cadres, il est quelque peu étrange que des